

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°53 Arrêté du 3 novembre 1919 promulguant

n°53

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

3 novembre 1919

Numéro JO

n° 277 du 30/11/1919

Date du numéro

30 novembre 1919

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 10 octobre 1919, publié au Ver de la République Française du 15 octobre 1919, relatif aux successions des ressortissants étrangers décédés aux colonies

Sur la proposition du chef du service judiciaire;

TEXTE INTÉGRAL

Art. der.— Est promulgué dans le colonie Pour y être exécuté selon ses forme et teneur, e décret du 10 octobre 1919 relatif aux successions des ressortissants étrangers décédés aux colonies:

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Lauret par le gouverneur le chef du service judiciaire Lhermitte